DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

REMISE ET PAVILLON DE JARDIN

Coût du permis : 20 \$ Validité : 6 mois

1. Requérant et emplacement des travaux		
Nom du requér	ant	N° de téléphone
N° civique	Nom de la rue	Code postal
o.r.que		code posta.
Courriel :		
2. Entrepreneur		
Travaux réalisés par le requérant (cocher) ? Oui Non (Remplir la partie ci-dessous)		
Nom de l'entreprise réalisant les travaux N° de télépl		N° de téléphone
N° civique	Nom de la rue	Code postal
3. Remise		
Y a-t-il une remise et/ou un pavillon de jardin déjà construit sur le terrain ?		
Si « <u>non</u> », cocher ici : Si « <u>oui</u> », répondre aux deux questions ci-dessous :		
Quelles sont les dimensions de la remise et/ou du pavillon de jardin existant ? par		
La remise et/ou pavillon de jardin existant sera-t-il démoli ou conservé ? : Démoli Conservé		
Valeur des travaux :\$		
Dimensions: par (superficie max. autorisée : 25 m² / 269 pi²)		
Hauteur prévue : (hauteur maximale autorisée : 4 m / 13 pi)		
Implantation prévue : distance entre la remise et/ou le pavillon de jardin par rapport à		
la ligne de lot LATÉRALE la plus près :		(Min. : 0,6 m / 2')
la ligne de lot ARRIÈRE la plus près : (Min		(Min. : 0,6 m / 2')
le BÂTIMENT PRINCIPAL (maison) : (Mir		(Min. : 1 m / 3'-4")
un AUTRE BÂTIMENT SECONDAIRE (ex. : gazebo) : (Min		(Min. : 1 m / 3'-4")
une PISCINE (hors terre, creusée, semi-creusée) : (Min		(Min. : 1 m / 3'-4")
Fondation (cocher) : Blocs de béton Dalle de béton Autre (spécifier) :		
Finition extérieure : Couleur :		
Toit (cocher à chacune des questions)		
Forme: À deux versants À quatre versants Autre (spécifier :) Revêtement : Bardeaux d'asphalte Autre (Spécifier :)		
Documents requis*:		
□ Plan à l'échelle		
☐ Croquis de l'implantation du futur bâtiment dessiné sur le certificat de localisation *Note: Lorsque requis, la Ville peut exiger des informations supplémentaires.		
Note: Lorsque requis, la ville peut exiger des informations supplementaires.		

Avez-vous des arbres à couper pour votre projet de construction ?

non

Mise à jour : 26/01/2017